Accusé de réception en préfecture 001-210100277-20240903-delib_20240901-DE Date de télétransmission : 05/09/2024 Date de réception préfecture : 05/09/2024

Commune de Balan



Délibération du conseil municipal Séance du 3 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le trois septembre à vingt heures et zéro minute, le conseil municipal de la commune de Balan, régulièrement convoqué le vingt-huit août deux mille vingt-quatre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en l'ancienne salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Patrick MÉANT, Maire de Balan.

Présents:

Yolande AFFRE, Catherine BANCEL FRANGIONE, Noémie BIMOZ, Patrick BOUVIER, Pierre BOUVIER, Jean-Pierre BURGHARDT, Sébastien BUSSY, Véronique DOCK, François

FERRETTI, Corinne GAMBA, François GÉRENTET, Jean-Michel HALET, Vincent MAILLET, Éliane MARTINS, Patrick MÉANT, Bérengère MULLER, Laurent ROGNARD, Valérie VILLARD.

Excusé avec

pouvoir:

Jessie MÉAN, conseillère municipale, pouvoir donné à P. MÉANT,

Stéphane PONTHIEU, conseiller municipal, pouvoir donné à Y. AFFRE,

Michel TROSSELLY, conseiller municipal, pouvoir donné à J-P BURGHARDT.

Excusée sans

pouvoir:

Marie-Claire LIORET, conseillère municipale.

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des collectivités territoriales, Valérie VILLARD a été nommée secrétaire de séance.

2024-09-01 Subventions aux associations - Attribution.

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux le montant de l'enveloppe globale allouée aux subventions lors du vote du budget 2024. Il informe les élus que la commission 'Relation avec la vie associative' s'est réunie pour étudier les demandes de subvention reçues en mairie.

François FERRETTI, adjoint en charge de la relation avec les associations et les membres de la commission proposent de verser la subvention suivante :

Nom de l'association	Montant proposé	Motifs
Les Passionnées	300.00€	Subvention de fonctionnement
Total	300.00€	

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré à l'unanimité :

ATTRIBUE un montant de 300.00 € à l'association Les Passionnées :

CHARGE Monsieur le Maire de faire exécuter cette décision sur le budget communal 2024.

 Le 3 septembre 2024

Patrick MÉANT, Maire de Balan

